

Le 04 novembre 2021

Convocation du Conseil municipal

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la prochaine réunion du Conseil municipal qui aura lieu le :

Mercredi 10 novembre 2021 à 21H00 dans la salle du Conseil municipal

Convocation de plein droit suivant l'article L.2122-18 du CGCT

En raison de la teneur exceptionnelle du vote qui se tiendra, M. le Maire proposera de décider du huis-clos en respectant les conditions fixées par l'article L. 2121-18 du CGCT qui disposent que « *sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.* »

ORDRE DU JOUR :

<u>Thème</u>	<u>Délibération</u>	<u>Rapporteur</u>
Commune	Point Unique - Retrait au 1er Adjoint de sa qualité d'Adjoint au Maire	M. le Maire

Vous trouverez **ci-joint la note de synthèse** de ce Conseil municipal convoqué de plein droit et sans délai conformément à l'article L.2122-18 du CGCT.

Par avance je vous remercie de votre présence, et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Michel CAPDECOMME.

